

MAIRIE



74270

CHÊNE-EN-SEMINE
433, route du Prieuré

Tél. : 04 50 77 90 87

Fax : 04 50 23 78 64

E-mail : mairie@chene-en-semine.fr

Site : www.chene-en-semine.fr

COMPTE RENDU DE REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2019

Convocation du 6 septembre 2019

PRESENTS : *Paul Rannard, Marie-Claude Fournet, Colette Roche, Isabelle Seinera, Gérard Lacraz, Céline Campan, Jean-Luc Chatenoud, David Jordan*

ABSENTE EXCUSEE : *Cathy Messier*

ABSENTS : *Jean-François Borget, Gérard Mouillet*

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude Fournet

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Aucune observation, le compte rendu est approuvé.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Semine a été conduite par la Communauté de Communes de la Semine (CCS) puis, à partir du 1^{er} janvier 2017, par la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) en collaboration avec les communes membres.

Le projet de PLUi de la Semine a été arrêté par délibération du conseil communautaire Usse et Rhône du 11 juin 2019.

Le dossier de consultation a été déposé en mairie le 5 juillet 2019, il est constitué des documents suivants :

- Le rapport de présentation comprenant notamment le diagnostic socio-économique, l'état initial de l'environnement, les justifications du projet et l'analyse de l'impact du projet sur l'environnement et le résumé non technique
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- Le règlement écrit et graphique qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles et qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone.
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :
 - o trois OAP thématiques : mise en valeur du bâti patrimonial et vernaculaire, stationnement et densification du tissu bâti,
 - o 23 OAP sectorielles visant à préciser et maîtriser le développement des secteurs stratégiques pour le développement de chacune des communes du territoire.
- Les annexes, qui comprennent les éléments cités de l'article R.151-51 à R.151-53 du

Ouverture au public : mercredi de 9h30 à 12h00

vendredi de 9h30 à 12h00 - 14h00 à 17h30

Code de l'Urbanisme, soit notamment les servitudes d'utilité publiques ou les annexes sanitaires.

La commune de Chêne en Semine comporte une zone d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Secteur	superficie OAP	estimation logements (+/-10%)	dont logements sociaux
Les Cardinats	1.9 ha	36	9

L'aménagement pourra être réalisé en 3 tranches :

- ✓ Tranche A : immédiat
- ✓ Tranche B : 3 ans après l'autorisation délivrée pour la tranche A
- ✓ Tranche C : 3 ans après l'autorisation délivrée pour la tranche B

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil propose, à l'unanimité, les modifications suivantes :

ZONAGE TRANCHE 3 : le conseil municipal propose de modifier le zonage de la partie de la parcelle cadastrée section ZH n° 125 (classée en zone 1AUH1) en zone 2AUH pour les raisons suivantes : la desserte de l'opération en voirie et réseaux nécessite une urbanisation par le nord de l'OAP, la parcelle en question ne pourra donc être urbanisée qu'une fois la partie de la parcelle cadastrée section ZH n°6 (classée en zone 1AUH1) déjà aménagée.

REGLEMENT ZONE UXs – 3.3 implantation : le conseil municipal propose la modification du recul minimum à 10 m par rapport à l'axe de la RD 992 pour permettre une plus grande densification de la zone d'activité.

TRAVAUX SYANE

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2019, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération : Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION (renouvellement luminaires vétustes) – programme 2019 – carrefour RD 1508 / Route de Leschaux figurant sur le tableau en annexe.

D'un montant global estimé à	10 680.00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à	6 258.00 €
Et des frais généraux s'élevant à	320.00 €

La dépense sera réglée sous forme de fonds propres. Le conseil émet un avis favorable.

DEGREVEMENT TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BÂTIES

Suite à l'épisode de sécheresse ayant touché le département de la Haute-Savoie au cours de l'été 2018, les services de la DDFIP ont procédé à un dégrèvement partiel de la TFPNB 2018 pour perte de récoltes. Seules douze parcelles communales classées en nature de prés au fichier cadastral sont concernées par cette procédure. Le montant du dégrèvement pour la commune s'élève à 86 €.

FUSION DES S.I.E. DE LA SEMINE ET DE BELLEFONTAINE

Les Syndicats Intercommunaux des Eaux de la Semine et de Bellefontaine ont décidé de fusionner au 1^{er} janvier 2020. Ils souhaitent allier leurs ressources respectives pour réaliser une meilleure qualité du service rendu, une meilleure efficacité de gestion, tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement. Les deux syndicats travaillent déjà ensemble sur la base d'une convention de mise à disposition des agents techniques. Le conseil approuve le principe de projet de périmètre de fusion des S.I.E.

CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LA SEMINE

Depuis plusieurs années, les communes s'associent pour organiser les cérémonies commémoratives et diverses manifestations sur la Semine. Suite à la création de la C.C.U.R., elles ont fait le choix de conserver la gestion des terrains de football de la Croisée. Lecture est faite du projet de convention entre les sept communes de la Semine définissant les modalités de participations financières suivantes :

La commune de Chêne en Semine procédera aux paiements des factures.

La participation sera définie au prorata du nombre d'habitants et du potentiel fiscal.

Le conseil valide le projet de convention.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les crédits prévus à certains chapitres du budget principal et budget annexe eau 2019 sont insuffisants. Il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits.

Budget principal

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
65888 Autres	+ 500.00 €	
615221 Bâtiments publics	- 500.00 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
024 Produits de cessions		+ 500.00 €
2158 Autres matériels et outillage	+ 3 500.00 €	
2151 Réseaux de voirie	- 3 000.00 €	
2111/040 Terrains nus		+ 500.00 €
10222 FCTVA		- 500.00 €
TOTAL	500.00 €	500.00 €

Budget annexe de l'eau

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
6063 Fourn. d'entretien et pt équipement	- 500.00 €	
61523 Réseaux	+ 500.00 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €

CONGRES DES MAIRES

Comme chaque année, la commune prendra en charge les frais de transport, d'hébergement et un repas pour les trois personnes inscrites.

SUBVENTION 2019

Le conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

La team j'adore et ambiance pour l'organisation d'un concert au profit d'enfants malades, handicapés, orphelins... 700.00 €

AOS Francens Chêne St Germain pour l'organisation d'un loto en complément de la subvention déjà versée 100.00 €

PROJET D'INSTALLATION DE CAMERAS

La Communauté de Communes envisage l'installation de caméras dans différents secteurs de la Croisée. Le maire propose de faire rajouter deux caméras au niveau du rond-point de la Croisée à la charge de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Remplacement de la robinetterie de l'évier salle des fêtes : présentation des devis

ACHAT CCP : 427.20 € en supp frais de déplacement et main d'œuvre

LANCIA : 668.00 €

La proposition de l'entreprise Lancia est retenue.

Acoustique salle des fêtes : une réunion est prévue avec l'entreprise Poncet Décor et Georges Messier afin de solutionner ce problème.

SIVU : Mr Rey a été chargé de vérifier si les bases de calcul des participations financières des trois communes correspondent toujours aux richesses fiscales respectives. Il s'avère que la participation de la commune sera revue à la hausse (env + 20 000.00 €)

Transport scolaire lycées de Rumilly : renseignement pris, il ne peut y avoir de pris en charge des élèves se rendant à Rumilly, en effet seuls 2 élèves sont concernés (arrêt obligatoire à partir de 4 enfants).

Nuisances: il nous a été signalé des nuisances nocturnes à l'agorospace et que dans certains secteurs de la commune, des entreprises brûlaient leurs déchets en plein air générant des fumées importantes et des odeurs très gênantes. Mr le Maire précise qu'il a pris contact avec les entreprises concernées et que si ces nuisances persistent, des mesures seront prises.

Voyage des anciens : 12 octobre 2019

Remerciements pour les subventions allouées : Au P'tit Café, Semine en chœur, de l'ombre à la lumière, la ligue contre le cancer

Clôture de la séance : 22 h 00

Le Maire
Paul RANNARD



TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N°	OBJET
2019/04/26	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ARRETE DE P.L.U. INTERCOMMUNAL DE LA SEMINE
2019/04/27	TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION PROGRAMME 2019 CARREFOUR RD 1508/ ROUTE DE LESCHAUX
2019/04/28	PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DU SIE SEMINE ET DU SIE BELLEFONTAINE ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE EAU BELLEFONTAINE ET SEMINE (SMEBS)
2019/04/29	CONVENTION ENTRE LES COMMUNE DE CHENE EN SEMINE, CHESSENAZ, CLARAFOND-ARCINE, ELOISE, FRANCLENS, ST GERMAIN SUR RHONE ET VANZY
2019/04/30	BUDGET PRINCIPAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1
2019/04/31	BUDGET ANNEXE EAU 2019- DECISION MODIFICATIVE N° 1
2019/04/32	CONGRES DES MAIRES – FRAIS DE MISSION
2019/04/33	SUBVENTIONS 2019
2019/04/34	BUDGET PRINCIPAL 2019 – DECISION MODIFICATIVE N°1 Annule et remplace délibération n°2019/04/30